

# Projet Roselend - Ensemble, faire vivre notre patrimoine

## *Roselend Project - Together, bringing our heritage to life*

Anne-Lise Bouvier<sup>1\*</sup>, et Sébastien Mailland-Rosset<sup>2</sup>

<sup>1</sup>EDF Hydro, Direction Concessions, 134, rue de l'Étang, 38950 Saint-Martin-le-Vinoux, France

<sup>2</sup>Société d'Économie Alpestre de la Savoie, Maison de l'agriculture et de la forêt, 40, rue du Téraillet 73190 Saint-Baldoph, France

**Résumé.** L'ambition de ce projet est de favoriser le développement équilibré d'un territoire emblématique de la Savoie, celui des alpages de Roselend dans le Beaufortain, en ayant recours aux formes les plus innovantes de concertation, de gouvernance et de financement. Il est né d'un constat partagé de multi-usages sur un secteur où l'hydroélectricité, le tourisme et le pastoralisme coexistent, depuis la construction du barrage, dans un espace riche d'une biodiversité remarquable. Avec le Projet Roselend, tous les acteurs se retrouvent dans un collectif, sous-tendu par des valeurs fortes, qui permet à chacun de comprendre et s'appropriier les enjeux des autres et d'agir en co-responsabilité, pour le bien commun. La gouvernance territoriale partagée mise en place par les 4 partenaires fondateurs : EDF, la Commune de Beaufort, la Société d'Économie Alpestre de Savoie et le Conservatoire des Espaces Naturels de Savoie, permet de garantir l'organisation du cadre d'échanges, proposer des solutions adaptées et partagées et fédérer un écosystème dense d'acteurs privés, institutionnels et issus de la société civile. Le mode de financement des actions mêlant argent public et fonds privés, assure la pérennité du projet qui compte déjà 8 réalisations, 5 actions engagées et 8 projets en réflexion à suivre sur [www.projetroselend.com](http://www.projetroselend.com).

**Abstract.** The ambition of this project is to promote the balanced development of an emblematic area of Savoie, the Roselend mountain pastures in the Beaufortain region, by using the most innovative forms of consultation, governance and financing. It was born out of a shared observation of multi-uses in a sector where hydropower, tourism and pastoralism have coexisted, since the construction of the dam, in an area rich in remarkable biodiversity. With the Roselend Project, all the actors are part of a collective, underpinned by strong values, which allows each one to understand and appropriate the stakes of the others and to act in co-

---

\* Corresponding author: [anne-lise.bouvier@edf.fr](mailto:anne-lise.bouvier@edf.fr)

responsibility, for the common good. The shared territorial governance set up by the 4 founding partners: EDF, the Commune of Beaufort, the Société d'Economie Alpestre de Savoie and the Conservatoire des Espaces Naturels de Savoie, guarantees the organization of the framework for exchanges, proposes adapted and shared solutions and federates a dense ecosystem of private, institutional and civil society players. The method of financing the actions, which combines public and private funds, ensures the sustainability of the project, which already has 8 projects completed, 5 actions underway and 8 projects under consideration, which can be followed at [www.projetroselend.com](http://www.projetroselend.com).

## **1 Contexte de l'émergence du projet**

### **1.1 Au plan national**

En 2014, lorsqu'EDF Hydro et la Commune de Beaufort engagent les premières discussions autour d'un projet commun dans le secteur de Roselend, la France est sous le coup de l'émotion du décès de Rémy Fraisse et du projet, aujourd'hui abandonné, du barrage de Sivens. Fin 2014, à la suite de cet évènement dramatique, le Président de la République ouvre un chantier de réforme des procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement. Une commission spécialisée est mise en place et aboutit, mi-2015, à la remise par le Sénateur Alain Richard au Gouvernement d'un rapport intitulé : « Démocratie environnementale : débattre et décider ».

Ces travaux aboutiront à la ratification en 2016 de deux ordonnances et d'un décret. Ces textes se situent d'ailleurs dans la continuité des actions menées par les précédents Gouvernements qui ont créé en 1995 la Commission nationale du débat public (Loi Barnier) et inscrit en 2005 les principes de la convention d'Aarhus dans la charte de l'environnement, adossée à la Constitution française, en déclinaison de plusieurs directives européennes instituant une obligation d'organiser le débat du public sur les projets d'aménagement ayant une incidence sur l'environnement, et sur les plans et programmes concernant l'environnement (exemple des Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux).

Ce cadre réglementaire européen et français vise à faire évoluer les pratiques d'association du public dans les projets d'aménagements du territoire en incitant les porteurs de projets publics ou privés à organiser une participation précoce des parties prenantes concernées, à admettre et comprendre les désaccords, le cas échéant, pour aller vers des décisions justes et soucieuses de l'intérêt collectif.

### **1.2 A Beaufort, dans le secteur de Roselend**

En 2013, dans le secteur de Roselend, le projet de création d'une zone de protection de biotope composée de zones humides et de pelouses d'altitudes, dans le secteur situé à l'est du lac de Roselend est en cours d'instruction par la Commune en lien avec les Services de l'État. L'intention de la Commune est alors de garantir l'équilibre biologique des milieux et la conservation des biotopes nécessaires à l'alimentation, à la reproduction, au repos et à la survie d'espèces faunistiques et floristiques. Dans le projet d'arrêté, des outils (arrêté préfectoral, plan de gestion global, plan de gestion pastoral) et instances de concertation (CDNPS, Comité de gestion APPB, Gestionnaire, Exploitant) étaient prévues. Cependant, après recueil des avis sur le projet d'arrêté et une opposition marquée de certaines parties prenantes, celui-ci est définitivement abandonné en 2014.

Dans le même temps, sous l'impulsion des démarches de certification au regard de la norme environnementale ISO 14001 et en qualité de propriétaire foncier de parcelles de terrains situées dans le secteur de Roselend (domaine privé et concédé hydroélectrique), EDF Hydro, cherche à évaluer la valeur écologique de son parcellaire pour le valoriser. Une analyse effectuée en 2013 met alors en évidence, au niveau de la retenue de Roselend, un regroupement de parcelles d'une superficie de 234 ha (38,5 ha EDF, 172 ha privé et 23,2 ha Communal) présentant à la fois un intérêt écologique, touristique, agricole, industriel et paysager. L'idée émise est d'élaborer un plan de gestion sur le secteur amont du lac de Roselend pour une valorisation écologique du foncier d'EDF Hydro en particulier. Ce plan de gestion intègre un volet diagnostic, une définition des principaux enjeux, la définition des objets de gestion fixés et la rédaction des fiches actions associées sur le parcellaire maîtrisé, la confection de cartes, photographies et autres schémas visant à illustrer le contenu. Les partenaires identifiés pour la mise en œuvre de ce plan de gestion sont la Commune de Beaufort, le Conservatoire des Espaces Naturels de Savoie et la Société d'Économie Alpestre. Le projet débute en 2014 mais lorsque la réalisation des inventaires de diagnostic se précise, des oppositions marquées s'élèvent conduisant les partenaires du projet à marquer un point d'arrêt pour réfléchir ensemble à la manière de poursuivre un projet commun.

## **2 Concertation et dialogue territorial : une évidence pour avancer**

### **2.1 Mise en place d'une démarche de concertation et de dialogue territorial**

Face aux oppositions et souhaitant malgré tout poursuivre une démarche de valorisation écologique du foncier dans le secteur de Roselend, la Commune de Beaufort, EDF Hydro, le Conservatoire des Espaces Naturels de Savoie et la Société d'Économie Alpestre se retrouvent pour échanger et décident de faire appel à un professionnel de la concertation environnementale et territoriale pour mettre en dialogue les parties prenantes du secteur et identifier le champ des possibles.

Plusieurs personnes, parmi les représentants des 4 structures partenaires avaient fait l'expérience, en formation et sur le terrain, du dialogue territorial mettant en œuvre la négociation raisonnée. Méthode centrée sur les besoins, les intérêts et les préoccupations des parties prenantes et dont un des moteurs est de savoir si les personnes se comprennent, en particulier sur les désaccords (se mettre d'accord sur les points de désaccord), avec une posture de neutralité très forte du responsable de la concertation (tiers neutre ou garant). Cette méthode a été privilégiée à celle du débat public (au sens de la CNDP) car elle présentait l'avantage d'inscrire les acteurs du territoire dans une dynamique collective favorisant la co-construction sur des thématiques n'étant pas nécessairement liées au champ environnemental.

En 2015, un prestataire est retenu et la démarche de concertation et de dialogue est lancée.

## 2.2 Étapes et chiffres clés de la concertation

### 2.2.1 Cas général\*



**Fig. 1.** Cas général d'un processus de concertation.

Les entretiens préalables visent à connaître la perception qu'ont les principaux protagonistes du projet, leurs attentes et leurs suggestions par rapport au processus de concertation.

La phase de mobilisation des parties prenantes, permet de vérifier la faisabilité de la démarche de concertation et d'identifier les principales préoccupations et attentes des acteurs locaux concernés.

À l'issue de la dernière étape « Finalisation du dispositif », il importe de communiquer aux participants les décisions prises, en expliquant les raisons des choix. Le processus de prise de décision doit être transparent.

Un dispositif de concertation peut faire l'objet d'une évaluation. Elle doit être pensée au démarrage du dispositif et animée durant sa mise en œuvre.

L'étape suivante consiste à mettre en œuvre et suivre les actions.

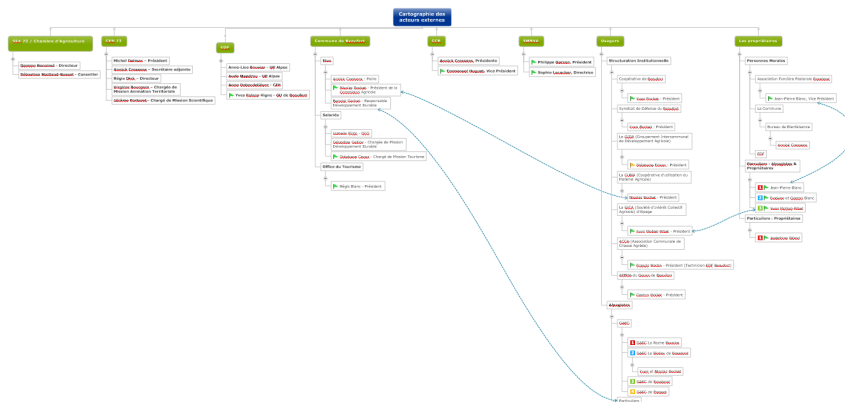
### 2.2.2 Cas du Projet Roselend

#### *Identification des parties prenantes et réalisation des entretiens préalables*

Les partenaires du projet, accompagnés du médiateur (tiers neutre de la concertation), ont réalisé la cartographie des acteurs locaux.

**33 acteurs représentant une vingtaine de structures différentes** ont été identifiés ce qui est très important pour une Commune de la taille de Beaufort qui compte 2 000 habitants. Les propriétaires individuels n'étant pas regroupés au sein d'une structure organisant leurs intérêts collectifs, seuls les propriétaires principaux ont été identifiés dans la cartographie des acteurs.

\* Extrait du site Comedie.org



**Fig. 2.** Schéma de la cartographie des parties prenantes.

*Réalisation des entretiens préalables physiques ou téléphoniques*

**21 entretiens préalables** ont été conduits auprès de personnes représentant les différentes parties prenantes. Dès le départ, le médiateur a affirmé auprès de chacun sa posture de neutralité et indiqué aux personnes interviewées que sa mission ne consistait pas à défendre une position, quelle qu'elle soit, mais à faciliter le dialogue et la compréhension mutuelle.

Les comptes rendus de chacun des entretiens réalisés sont maintenus confidentiels et conservés par le médiateur.

*Rédaction et partage de la synthèse des entretiens réalisés*

Le médiateur a ensuite partagé avec les partenaires du projet la synthèse, totalement anonyme, des entretiens réalisés. A noter que cette synthèse écrite et ainsi que les recommandations associées a été diffusée à toutes les personnes rencontrées.

Cette phase est très importante et permet de structurer la suite de la démarche de concertation. Pour les partenaires du projet, cela a été un grand moment d'écoute et de compréhension de la situation d'alors, sur le secteur de Roselend. La posture d'ouverture et d'acceptation des préoccupations des acteurs est indispensable à ce stade du processus.

**Par exemple, sur la construction du barrage, les éléments de la synthèse indiquent :**

- Le Vallon de Roselend était un écrin de verdure, une vallée fourragère très importante.
- La construction du barrage a été très mal vécue par certains.
- La commune a bénéficié du barrage, mais les propriétaires se sont sentis un peu abandonnés. Par exemple : le chemin d'accès à Treicol est en mauvais état ; le barrage produit de l'électricité, mais tous les chalets ne sont pas connectés.
- Du côté d'EDF et du côté des alpagistes, certains se plaignent du manque de dialogue et de considération. Ils expriment le souhait d'un changement d'attitude, d'une meilleure connaissance et reconnaissance mutuelle.

La synthèse fait également état des difficultés et atouts du tourisme à Roselend :

**Difficultés**

- Plusieurs problèmes sont soulevés par les touristes :
  - Il est difficile de se garer (notamment près de l'ancienne base nautique ou du pont des Saucés) ;
  - Il est difficile de faire le tour complet du lac (pas de sentier au nord du barrage ; le passage des vaches détériore la piste de VTT) ;

- Les autorisations de navigation sont très limitées
- Il n'y a pas de toilettes publiques
- Le réseau téléphonique ne couvre pas tout le secteur
- Il existe un sentier botanique, mais il est peu entretenu.
- Dans le schéma touristique de Beaufort, une fiche action porte sur la valorisation du site de Roselend, considéré comme un des sites majeurs des Alpes. Le développement touristique du pourtour du lac est nécessaire, mais compliqué, car la période d'utilisation est réduite ; il est donc difficile de rentabiliser les investissements.
- Crainte de la dispersion des visiteurs à cause du chemin du tour du lac (abandon de déchets, risques liés à la baignade...).

**Atouts**

- C'est un lieu emblématique sur la route des grandes Alpes, avec beaucoup de passage (motos, randonnée, VTT, via ferrata...).
- L'activité touristique peut être considérée comme un atout (pour la vente de fromages, notamment). L'OT organise déjà des visites de ferme dans le cadre du label « site remarquable du goût ».
- Il y a plein de trésors cachés ; il suffit d'expliquer mieux.
- Il existe une application pour faciliter la découverte de Roselend : hydroélectricité, paysage, fabrication du Beaufort, message sur le respect des alpages, mais peu d'éléments sur la biodiversité.
- Le secteur de Roselend est suffisamment grand pour que toutes les activités puissent cohabiter.
- Les 3 facettes du tourisme local (sportive, patrimoniale, gourmande) peuvent parfaitement trouver leur place à Roselend.

**Et enfin sur l'état de l'environnement :**

L'épandage du lisier fin septembre génère parfois des odeurs.

- Le lisier est épandu sur les alpages en pente, là où les machines à traire ne peuvent pas aller, donc là où les bêtes restent peu. Donc l'impact sur la biodiversité est probablement insignifiant.
- Le broyage de rhododendrons pour favoriser les myrtilles et le tétras se pratique sur d'autres secteurs.
- Depuis 2003, l'arcosse a tendance à sécher et être remplacé par d'autres feuillus moins envahissants.
- Les zones humides sont très peu connues et souvent vécues comme des contraintes. Elles sont de très bonne qualité.
- La démarche mise en œuvre par le Contrat de Rivière est basée sur le volontariat des acteurs locaux. Il s'agit de les aider à résoudre les problèmes qu'ils rencontrent dans leurs usages, tout en préservant la zone humide (ex. : aménagement de points d'abreuvement). Un plan d'action territorial est en cours d'élaboration dans le Beaufortain. Il faudra coordonner les deux démarches.
- La tourbière des Saisies est le seul espace protégé du Beaufortain. Or la commune de Beaufort est la première station de montagne à s'être engagée dans le développement durable.
- La construction de la station d'Arêches a nécessité l'élaboration de mesures compensatoires.
- Il existe un site classé, non loin de Roselend, qui impose de nombreuses contraintes : impossible de restaurer un chalet, ni d'ouvrir de nouvelles pistes.



Le médiateur, à l'issue de ce travail de partage de la synthèse, a formulé aux partenaires les objectifs possibles d'un projet mais également des pistes d'actions ainsi que **8 recommandations** :

- Préciser l'objectif, l'intitulé du projet et le produit de la concertation,
- Définir les objets thématiques et géographiques,
- Créer un comité de pilotage,
- Mettre en place un groupe de concertation,
- Clarifier les modes de décision,
- Organiser la répartition des tâches,
- Planifier le déroulement,
- Adopter des principes et des règles.

Sur la base de ces éléments préparatoires, les phases d'information initiale et de dialogue ont pu être enclenchées.

### *Information initiale et dialogue*

Au total, **7 réunions de concertations** et **6 Comités de Pilotage** mobilisant **au total une cinquantaine d'acteurs locaux** ont été organisés en salle et sur le terrain afin d'échanger, comprendre les points de vue de chacun et co-construire un projet pour Roselend.



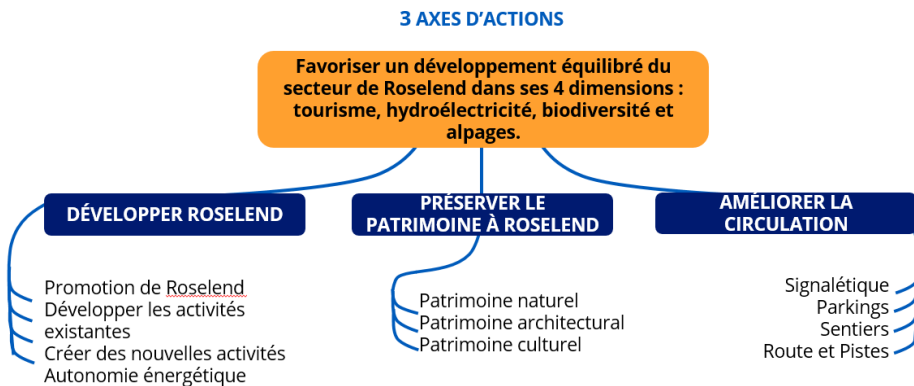


**Fig. 3.** Réunions de concertation et Comités de Pilotage.

### 3 Un projet pour Roselend : Le Projet Roselend

#### 3.1 Les produits de la concertation

À l'issue de l'ensemble des réunions de concertation et Comités de Pilotage, l'ambition, les axes stratégiques et les groupes thématiques d'actions du projet ont été formalisés.



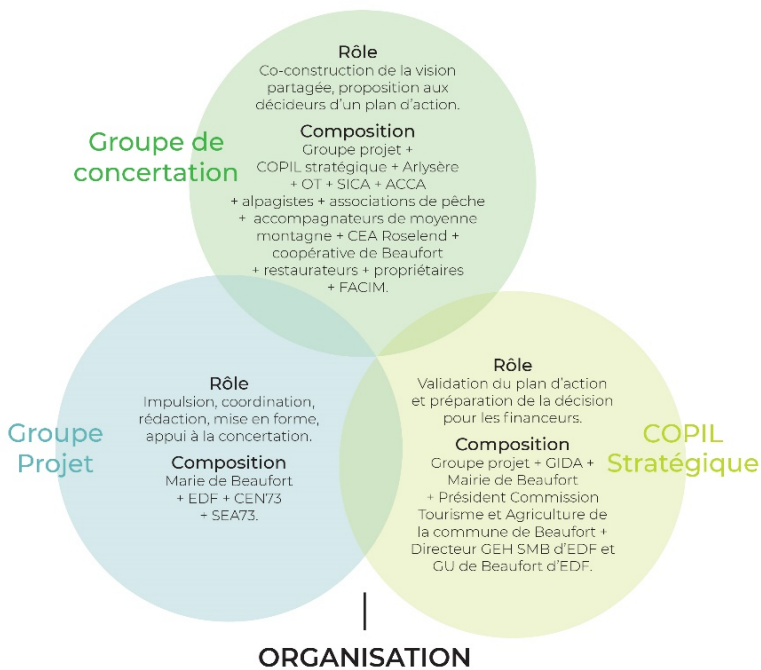
**Fig. 4.** Carte heuristique de l'ambition, des axes stratégiques du projet.

Par ailleurs, 21 fiches actions de projets concrets ont été rédigées.

#### 3.2 Organisation de la gouvernance partagée du projet et mise en place des modes de financement

Suivant les conseils du médiateur, la gouvernance territoriale partagée mise en place par les 4 partenaires fondateurs du projet permet de garantir l'organisation du cadre d'échanges, proposer des solutions adaptées et partagées et fédérer l'écosystème d'acteurs privés, institutionnels et issus de la société civile.





**Fig. 5.** Organisation de la gouvernance partagée.

Par ailleurs, afin de capitaliser le travail réalisé durant toute a phase de concertation ainsi que les ressources documentaires utiles au projet (cartes, rapports, comptes rendus des réunions, photographies, etc.), un espace collaboratif de partage de documents a été créé.

S’agissant du financement des actions, celles-ci sont financées par la Commune de Beaufort et EDF Hydro selon une clé de répartition spécifique à chaque projet qui est discutée au sein du Comité de Pilotage Stratégique et validée ensuite par le Conseil Municipal de Beaufort et la Direction d’EDF d’Hydro.

Lorsque les actions sont éligibles à des appels à projets, une réponse est alors portée par la structure idoine.

La SEA 73 et le CEN 73, selon les projets, abondent dans la mesure de leurs capacités d’autofinancement.

### 3.3 Définition des valeurs partagées

Lors des phases de mobilisation des parties prenantes et d’information initiale, les règles d’une concertation réussie sont présentées mais aussi rappelées en début de chaque réunion ou action conduite dans le cadre du projet.

Ces règles sont des règles classiques de bon fonctionnement en groupe pour faciliter des démarches d’intelligence collective mais également, comme cela a été évoqué auparavant, des règles fondamentales favorisant la compréhension mutuelle puisque c’est un des points clés du dialogue territorial par la méthode de la négociation raisonnée : **Écoute, Respect mutuel, Ouverture, Compréhension des besoins de chacun, Transparence sur le processus.**

Afin de conserver dans la durée l'état d'esprit initial du projet, associé à la démarche de concertation, le Comité de Pilotage Stratégique a décidé d'adopter **4 valeurs partagées: Dialogue, Respect, Bienveillance et Coopération.**

### 3.4 Identité visuelle et rayonnement du projet

Une fois la démarche de concertation terminée, les acteurs ayant été associés à la démarche ont déjà le sentiment d'avoir construit un bel ouvrage, mais concrètement, rien ou peu de réalisations concrètes sont visibles.

Aussi, l'enjeu de créer une identité visuelle forte permettant d'identifier et reconnaître facilement le projet est important, à l'instar d'une équipe de ski ou de foot. Chaque acteur ayant participé au projet peut alors incarner de manière volontaire le projet et devenir un ambassadeur. Il est aussi plus facile de communiquer sur les actions réalisées en apposant le logo du projet qui devient, avec le temps une marque de fabrique, un marqueur d'une certaine manière d'agir ensemble.

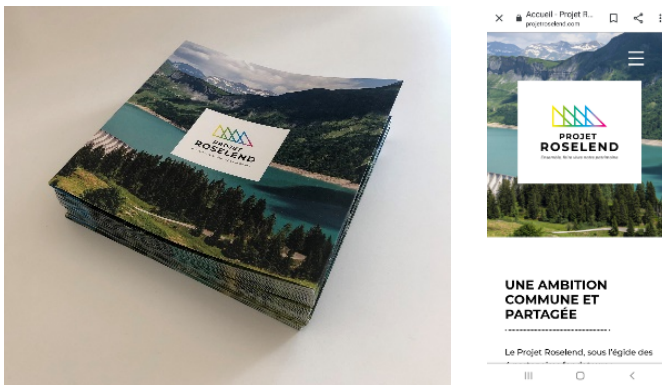
Le logo créé représente les contreforts du barrage de Roselend et les 4 couleurs, les 4 dimensions du projet : rose pour le « Tourisme », vert clair pour le « Pastoralisme », bleu pour l'« Hydroélectricité » et vert foncé pour la « Biodiversité ».



**Fig. 6.** Logos du projet.

Une plaquette a également été créée et imprimée ainsi qu'un mini-site internet [www.projetroselend.com](http://www.projetroselend.com).

Là encore, l'enjeu de ce type d'outil de communication est d'apprécier la valeur immatérielle de ce type de démarche de concertation dont les effets sont perceptibles sur des temps longs.



**Fig. 7.** Plaquettes et site internet

Le site internet permet également de valoriser les acteurs du projet et l'écosystème créé.

Les 4 partenaires fondateurs sont la Commune de Beaufort et EDF, en qualité de propriétaires foncier du secteur, accompagnés du Conservatoire des Espaces Naturels de Savoie et de la Société d'Économie Alpestre de Savoie, partenaires techniques du projet.



**Fig. 8.** Les partenaires fondateurs.

La filière agricole et pastorale est organisée autour de nombreuses structures coopératives sur le territoire Arlysère. Au delà de l'AFP du Cormet de Roselend, la Coopérative de Beaufort et le GIDA, on retrouve la CUMA, la SICA Alpage, la SICA viande Beaufortain, la CUMA, le Service Remplacement, etc. La Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc intervient en appui de ces structures et travaille en partenariat avec la SEA 73 interlocuteur privilégié sur les questions pastorales du territoire.



**Fig. 9.** Les acteurs de la filière agricole et pastorale.

Les actions du Projet Roselend s'inscrivent en cohérence avec les démarches engagées sur le territoire : Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) Mont-Blanc Arve Giffre, Plan Pastoral Territorial, Contrat de Rivière Arly Doron Chaise, Espaces Valléens, TEPOS Arlysère, « Zero Emission Valley », etc.



**Fig. 10.** Les acteurs institutionnels et de la filière touristique.

Le Projet Roselend est riche de nombreux partenaires à l'échelle locale, départementale et nationale. Les acteurs socio-professionnels et propriétaires privés sont également représentés et parties prenantes du projet.



**Fig. 11.** Les parties prenantes du projet.

## 4 Conclusion

La démarche de concertation, l'élaboration du Projet Roselend et la réalisation de 8 actions concrètes ont permis de maximiser les bénéfices collectifs et d'amorcer une gestion en commun pérenne du secteur de Roselend.

Les acteurs du projet, au fil des années, ont appris à mieux se connaître, se comprendre et apprécier les enjeux de chacun. Les plaies du passé liées à la construction du barrage de Roselend tendent à se refermer et les acteurs imaginent désormais l'avenir en synergie plutôt qu'en opposition. Les appréhensions liées à la préservation d'une biodiversité riche compatible avec la pratique des différents usages du secteur sont apaisées et un plan de gestion a pu être mis en place sur l'alpage communal de Molledraz, sur la rive Est du lac.

Les autres actions en cours et à venir permettent toutes de résoudre des problématiques identifiées lors de la démarche de concertation.

Bien sûr la pondération des bénéfices est difficile à objectiver. Aujourd'hui, le Projet Roselend est un incubateur de projets qui permet à chaque acteur du secteur d'entreprendre dans un cadre organisé, où les conflits s'il devait y en avoir, seraient traités rapidement du fait de l'écosystème en place et dans le respect des procédures et de la réglementation en vigueur, tant du point de vue environnemental que de la protection des sites.

L'enjeu désormais est de pérenniser la démarche pour « Ensemble, faire vivre notre patrimoine » dans le secteur de Roselend encore longtemps, avec des effets visibles pour les générations futures.